



Nombre de membres en exercice : 26
Date de la convocation : 29 avril 2025
Date d'affichage : 13 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – G. BRIOT adjoints – F. LUPFER – S. COLLILIEUX – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT – D. RANOUX – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUÏ – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : G. SALVI donne pouvoir à O. HOUILLON – M. BONNET donne pouvoir à B.PY – S. LAMBERT donne pouvoir à P. PARISOT – T. SEGUIN donne pouvoir à M.C. FAIVRE

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – S. TETOT – P.E. PHEULPIN

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

Calcul du quorum : $26/2 + 1 = 14$
Le quorum est respecté avec 19 titulaires présents.

Ordre du jour :

- ✓ Désignation du secrétaire de séance,
- ✓ Rapport 2025-05-35 : Approbation du PV du 07 avril 2025,
- ✓ Rapport 2025-05-36 : Projet PLUi,
- ✓ Rapport 2025-05-37 : Aménagement rues Proudhon/Libération/Verdun : attribution du marché,
- ✓ Rapport 2025-05-38 : Convention de partage des locaux entre le CMS et la Mairie,
- ✓ Rapport 2025-05-39 : Convention OPEB destruction nids de frelons à pattes jaunes,
- ✓ Rapport 2025-05-40-1 : Subventions sur projets 2025-1,
- ✓ Rapport 2025-05-40-2 : Subventions sur projets 2025-2,
- ✓ Rapport 2025-05-40-3 : Subventions sur projets 2025-3,
- ✓ Rapport 2025-05-41 : Forêt – coupe de sécurité,
- ✓ Questions diverses.

Madame le Maire donne lecture des remerciements :

- Suite à décès Famille BRAND

DCM 2025/35 Approbation du PV du 07 avril 2025

Monsieur KIFFER indique qu'il ne l'a reçu que ce matin et qu'il n'a pas eu le temps de le regarder.

Madame le Maire explique qu'il y a eu un gros problème électrique pendant toute une semaine, ce qui a engendré des perturbations téléphoniques, internet... Le mail est resté bloqué et n'est parti que ce matin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité avec 3 abstentions (D. RANOUX, A. IPPONICH et M. HEQUET), 2 CONTRE (R. KIFFER et C. HOTTINGER) et 18 POUR le procès-verbal du 07 avril 2025.

DCM 2025/36 Projet PLUi

Monsieur COLLILIEUX explique que la CCRC a décidé d'arrêter le projet le 13/02/2025, cela signifie que la CCRC décide de ne plus faire de modifications que ce soit sur le règlement graphique ou écrit. La suite de la procédure est l'envoi du dossier aux personnes publiques associées (les chambres consulaires, la DREAL, la DDT ...) les communes concernées sont impliquées c'est pour cela que ce soir la commune doit voter pour l'approbation de l'arrêt du PLUi, s'il y a des questions, des points à voir, c'est encore le moment. Il rappelle que de nombreuses réunions ont été faites, que tout est sur le site internet de la CCRC.

Il indique que les communes ont jusqu'au 13/05/2025 pour donner leur approbation. Il doit être approuvé à la majorité des 50 %. La CCRC aura un retour des PPA le 26/06/2025. Ils ont soumis des dates au tribunal administratif pour l'enquête publique, ce sera probablement à partir de fin août début septembre. Ce ne sera pas avant car la DRAC a voulu inclure le périmètre de la chapelle de Ronchamp dans l'enquête publique. On passe à la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) le 16/05/2025.

Monsieur KIFFER demande par rapport à ce qui a été fait avant, ce qu'est l'enquête publique à venir.
Monsieur COLLILIEUX indique que ces réunions publiques ne seront que pour les personnes qui habitent où on des terrains sur la CCRC.

Monsieur KIFFER demande combien de temps dure cette enquête.

Monsieur COLLILIEUX répond qu'elle durera 1 mois.

Monsieur RANOUX demande quelle est la durée d'un PLUi.

Monsieur COLLILIEUX lui dit que c'est 15 ans, sachant que au bout de 6 ans, il y aura déjà un état des lieux, imposée par la DDT. Il explique que pour les OAP, il n'y aura qu'un mandat pour les mettre en place, les communes qui n'auront pas su travailler avec des promoteurs et montrer la consommation de l'espace, ces terrains-là vont disparaître. Donc on a un créneau de 6 ans pour pouvoir permettre le développement de nos communes, sur les zones OAP. Par contre, une commune qui dans ce temps imparti aura tout consommé, pourra demander à avoir de nouveaux terrains, car elle aura prouvé qu'elle pouvait se développer. Par contre si elle n'a pas tout utilisé, on ne va pas lui en donner. On va lui laisser ses dents creuses.

Monsieur KIFFER pense qu'il y a deux OPA sur Champagny qui ne tiennent pas la route, c'est celle vers l'ancienne trésorerie et vers la pharmacie parce que les accès ne sont pas corrects.

Monsieur COLLILIEUX indique qu'au niveau des OAP, les accès, c'est une thématique, c'est par rapport à ton plan d'aménagement, sur toutes les OAP on n'a pas fait d'étude de sol, pour l'instant on a juste vu une possibilité de développement.

Monsieur KIFFER demande ce qui se passe si ce n'est pas réalisable.

Monsieur COLLILIEUX répond que sur une OAP, tu fais forcément un plan d'aménagement et qu'il y a obligatoirement une entrée et une sortie, c'est un dessin, c'est juste pour orienter, ce n'est pas figé. Par contre le nombre de maisons et la capacité socioéconomique qui est mis en place sur l'OAP doit être mise en compatibilité.

Le Conseil Communautaire, par délibération du 13 février 2025, à arrêté le projet de PLUi de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont (L. 153-14).

Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, la Communauté de Communes Rahin et Chérimont soumet, pour avis, ce projet.

L'avis formulé par les communes, devra être voté par chaque conseil municipal.

Après avoir échangé sur le sujet et après en avoir délibéré, à la majorité avec 4 voix CONTRE (A. IPPONICH, M. HEQUET, R. KIFFER et C. HOTTINGER) et 19 VOIX POUR, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet PLUi arrêté le 13 février 2025.

DCM 2025/37 Aménagement rues Proudhon/Libération/Verdun : attribution du marché

Madame le Maire informe que la CAO réunie le 02 avril 2025 a émis un avis favorable au rapport d'analyse des offres transmises par la société EVI.

Monsieur JACOBBERGER explique que la tranche ferme concerne la rue de Verdun jusqu'au carrefour, la tranche optionnelle 1 qui est la rue Proudhon et l'optionnelle 2 qui est la rue de la Libération. Suite à l'appel d'offre, 4 entreprises ont répondu EUROVIA, STPI, COLAS et Roger MARTIN. Après analyse des offres faite par EVI, c'est l'entreprise EUROVIA qui est la mieux disante et qui a donc le marché. Il précise que l'estimation était de 238 221 € pour la tranche ferme et que EUROVIA a fixé le coût à 207 778,53 €, pour la tranche optionnelle 1 l'estimation était de 189 476 € EUROVIA a estimé à 132 666,86 €, pour la tranche optionnelle 2 l'estimation était de 204 170 € EUROVIA a estimé à 158 189,03 €. L'estimation totale était de 631 875 €, l'offre d'EUROVIA se monte à un total de 498 634,42 €. Il indique que le revêtement sera de l'enrobé de profilage.

Monsieur KIFFER demande si on a contacté Ronchamp pour la rue Proudhon.

Madame le Maire précise qu'elle a fait un courrier au Maire de Ronchamp, afin de pouvoir le rencontrer pour échanger sur ce sujet.

La Commission d'Appel d'offres propose de retenir la proposition de base avec les tranches fermes et les tranches optionnelles. Madame le Maire propose donc de retenir la société EUROVIA pour un montant de 498 634,42 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ valide la tranche ferme, les tranches optionnelles 1 et 2,
- ❖ décide de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 498 634,42 € HT,
- ❖ précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- ❖ donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce marché.

DCM 2025/38 Convention de partage des locaux entre le CMS et la Mairie

Madame le maire expose qu'il est nécessaire de renouveler la convention de partage des locaux entre le CMS et la Mairie pour la répartition des frais de fonctionnement qui sont communs : entretien de l'ascenseur, entretien de la chaufferie et combustible du chauffage. Cette convention prévoit la prise en charge de l'entretien de l'ascenseur par le Département, la prise en charge de l'entretien de la chaufferie par la Commune. Il est proposé de partager les dépenses de combustible à 50 %. La Commune qui est chargée de l'approvisionnement facturera la moitié des dépenses annuelles de combustible au Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 4 abstentions (A. Ipponich, M. Hequet, R. Kiffer et C. Hottinger) et 19 POUR, le Conseil Municipal,

- AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention avec le Département et tout document relatif à ce dossier.

DCM 2025/39 Convention OPEB destruction nids de frelons à pattes jaunes

Madame le Maire rappelle que l'OPEB qui est basé à Ronchamp, gère la stérilisation des chats sur la Commune. Aujourd'hui il nous propose de s'occuper des nids de frelons à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association OPEB ayant pour objet la destruction des nids de frelons à pattes jaunes.

DCM 2025/40-1 Subventions sur projets 2025-1

Monsieur PARISOT, fait un rappel des associations et de leurs projets qui donnent droit à subvention.

Madame HEQUET indique qu'elle a réclamé plusieurs fois la convention (qui lie la commune au judo) en mairie.

Réponse lui est faite qu'après de nombreuses recherches aux archives rien n'a été trouvé. Et précise que même le club de judo n'a pu nous fournir cette convention.

Les membres de la Commission Sports et Loisirs, après étude des dossiers, proposent d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions sur projets	Montants proposés 2025 en €
Association des pêcheurs à la ligne (achat de mobilier)	200 €
Hydravions des Ballastières (location du gymnase)	200 €
Color'step (achat de matériel)	360 €
Les petits doigts de fée (activité découverte)	200 €
Devil Mask 70 (achat de textile)	200 €
Football Club Pays Minier (achat de matériel)	1 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité avec 21 POUR et 2 abstentions (R. KIFFER et C. HOTTINGER) :

- ❖ VALIDE le versement des subventions sur projet comme indiqué ci-dessus,
- ❖ PRECISE que le versement est conditionné à la production d'un devis signé ou d'une facture,
- ❖ PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,
- ❖ DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.

DCM 2025/40-2 Subventions sur projets 2025-2

Les membres de la Commission Sports et Loisirs, après étude du dossier, proposent d'attribuer la subvention suivante :

Subventions sur projets	Montants proposés 2025 en €
Compagnie d'ARC Vallée du Rahin (pose d'un abri pas de tirs)	550 €

Monsieur COLLILIEUX ne participe pas au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité avec 20 POUR et 2 abstentions (R. KIFFER, C. HOTTINGER) :

- ❖ VALIDE le versement de la subvention sur projet comme indiqué ci-dessus,
- ❖ PRECISE que le versement est conditionné à la production d'un devis signé ou d'une facture,
- ❖ PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,
- ❖ DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.

DCM 2025/40-3 Subventions sur projets 2025-3

Les membres de la Commission Sports et Loisirs, après étude du dossier, proposent d'attribuer la subvention suivante :

Subventions sur projets	Montants proposés 2025 en €
Judo Club (2 150 € pour engagement pris et 1 500 € pour le remplacement de fenêtres)	3 650 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité avec 2 CONTRE (M. HEQUET et A IPPONICH), 2 abstentions (R. KIFFER et C. HOTTINGER) et 19 voix POUR :

- ❖ VALIDE le versement de la subvention sur projet comme indiqué ci-dessus,
- ❖ PRECISE que le versement est conditionné à la production d'un devis signé ou d'une facture,
- ❖ PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,
- ❖ DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.

DCM 2025/41 Forêt – coupe de sécurité

Monsieur JACOBBERGER explique qu'il s'agit du secteur des époisses, les bois sont devenus dangereux par leur taille et leur état, ils sont à proximité des habitations. Il devient donc nécessaire de procéder à leur abattage, ces travaux ne sont pas prévus dans le plan d'aménagement forestier, il faut donc faire valider ces travaux par une délibération du conseil municipal. Aujourd'hui le recul est de 10 mètres, un fois la zone dégagée, le recul sera de 30 mètres.

Monsieur COLLILIEUX rappelle que cette zone avait été étudiée dans le cadre de petites villes de demain, pour faire une piste cyclable.

Monsieur KIFFER pense que si on suit ce raisonnement des 30 mètres, il faudrait faire la même chose le long de la route qui monte vers le Theurey.

Monsieur JACOBBERGER explique que ce n'est pas la même chose, ce qui est le long des routes c'est sanitaire.

Suite à la présence de bois devenus dangereux par leur taille et leur état sanitaire à proximité des habitations de la rue Léopold SENHOR, il devient nécessaire de procéder à leur abattage, ces travaux ne sont pas prévus dans le plan d'aménagement 2008 -2028.

Il convient donc, dans un premier temps, de valider ces travaux par le conseil municipal pour transmission aux services de l'ONF.

Les parcelles concernées sont les 23, 25 et 26 ce qui correspond à un déboisement d'une surface d'environ 1 ha (augmentation de la Zone de 10 m (zone existante 0,80 ha) à 30 m de profondeur (2.40 ha)).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ VALIDE les travaux sus mentionnés,
- ❖ AUTORISE Madame le Maire à transmettre cette délibération aux services de l'ONF,
- ❖ AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Madame le Maire remercie :

- les personnes qui se sont mobilisées le 12 avril pour défendre la ligne Belfort/Epinal. Ils étaient environ 25 à prendre le train en gare de Champagny.
- Les personnes présentent le 12 avril pour le nettoyage de la nature.
- L'association TEPA'CHICHE qui était jusque-là basée à Arcey et qui a déposé des statuts avec pour siège social Champagny.
- Les personnes qui se sont occupées du don du sang du 16 avril.
- Le CMJ pour la chasse aux œufs du 19 avril.
- Ceux qui étaient présent à la cérémonie des déportés du 27 avril qui avait lieu à Ronchamp.
- Les hydravions des Ballastières qui a organisé une rencontre internationale les 3 et 4 mai.

Madame le Maire rappelle les manifestations à venir :

- 07 mai exercice de feu,
- 08 mai cérémonie patriotique,
- 10 et 11 mai Rahin Modelisme,
- 10 mai commémoration nationale de la mémoire de l'esclavage,
- 11 mai animation musicale en soutien à la famille LESTETU,
- 18 mai le trail des Mines,
- 22 mai visite du SMICTOM,
- 24 et 25 mai salon du livre,
- 01 juin manifestation Handi'Color
- 20 juin fête de la musique
- 21 juin kermesse à l'école maternelle,
- 29 juin gala de Champa'Gym

Madame le Maire informe qu'au mois de juillet, sur la deuxième quinzaine, nous aurons un camp de scouts, sur la commune. Ils seront 150. Ils vont mettre en place de bonnes actions. Ils seront installés dans le bois des Epoisses.

Les écoles de Sainte-Rose (en Guadeloupe) viennent à Champagny la première semaine de juin.

La séance est levée à
20 heures 53

Madame le Maire
Marie-Claire FAIVRE




Le Secrétaire de séance
Philippe PARISOT



